

PARA HEATING A5

Version précédente : 18/01/2006

Date de révision : 11/05/2016

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PARA HEATING
Autres noms : MEGA HEATING

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit de traitement des eaux de chauffage : chauffage par le sol, chauffage central, autres types de chauffage en circuits fermés).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : +33 (0)1.45.42.59.59 ORFILA (INRS)
+33 (0)4.91.75.25.25 Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Irritations cutanées	Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves / irritations oculaires	Catégorie 2	H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mention de danger :

H315 **Provoque une irritation cutanée**
H319 **Provoque une sévère irritation des yeux**

PARA HEATING A5

Version précédente : 18/01/2006

Date de révision : 11/05/2016

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

PBT et vPvB : ne remplit pas les critères

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identifiants	Classification		%
		67/548/CEE	(CE) n°1272/2008 (CLP)	
p-Cumènesulfonate de sodium	N°CAS : 15763-76-5 N° CE : 239-854-6 N°enregistrement Reach : 01-2119489411-37-XXX	Xi R36	Eye Irrit. 2 H319	< 5 %
Alcool éthoxylé, ramifié en C9-C11	N°CAS : 169107-21-5 N° CE : -	Xn, Xi R22, R41	Acute Tox. 4 H302 Eye Dam. 1 H318	≤ 3 %
Monoéthanolamine	N°CAS : 141-43-5 N° CE : 205-483-3 N°enregistrement Reach :	Xn, C R20/21/22, R34	Acute Tox. 4 H332 Acute Tox. 4 H302 Skin Corr. 1B H314 Acute Tox. 4 H312 STOT SE 3 H335 C ≥ 5 %	≤ 3 %
Acide nitrotriméthylène triphosphonique (ATMP)	N°CAS : 6419-19-8 N° CE : 229-146-5 N°enregistrement Reach : 01-2119487988-08-XXXX	Xi R36	Met. Corr. 1 H290 Eye Irrit. 2 H319	< 1 %

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- En cas de contact avec la peau :** Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Si les yeux sont irrités, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion :** Rincer la bouche (si la victime est consciente). Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

PARA HEATING A5

Version précédente : 18/01/2006

Date de révision : 11/05/2016

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau en grande quantité, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est ni inflammable ni explosible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement usuel de lutte contre l'incendie, pas d'équipement spécifique.

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec les yeux.
- Eviter le contact avec la peau
- Se tenir éloigné d'éventuelles projections.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Déversement limité : laver à grande eau
- Déversement important : absorber sur un support neutre (sable,...) à évacuer avant de laver à grande eau.

6.4. Références à d'autres sections

Le cas échéant, il sera fait référence aux sections 8 et 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Pas de risque particulier.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Se laver les mains après manipulations.

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine.
Stocker à l'abri de la chaleur.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Emballage : Matière appropriée : plastique (PE, PP).
Matière non-appropriée : métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des eaux de chauffage.

PARA HEATING A5

Version précédente : 18/01/2006

Date de révision : 11/05/2016

SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de valeurs limites d'exposition professionnelles pour ce produit, ni pour les substances le composant.

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection Pas nécessaire.

respiratoire :

Protection Porter des gants appropriés pour les produits chimiques : en PVC ou autre matière plastique.

des mains : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Voir Section 6.2

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

<i>Aspect :</i>	liquide	<i>Propriétés comburantes :</i>	Pas de données
<i>Couleur :</i>	brun	<i>Pression de vapeur :</i>	2,14
<i>Odeur :</i>	organique	<i>Densité apparente :</i>	Pas de données
<i>pH à 25°C (à 1%)</i>	8,5 – 9,0	<i>Densité :</i>	1,11
<i>Point de fusion :</i>	Pas de données	<i>Solubilité(s) :</i>	miscible dans l'eau en toute proportion
<i>Point d'ébullition :</i>	Env. 180 °c	<i>Coeff partage</i>	Pas de données
<i>Point d'éclair :</i>	> 120 °c	<i>n-octanol/eau :</i>	Pas de données
<i>Taux d'évaporation :</i>	Pas de données	<i>T°auto-inflammation :</i>	Env. 410 °c
<i>Inflammabilité :</i>	non inflammable	<i>T° de décomposition :</i>	Pas de données
<i>Propriétés explosives :</i>	non explosif		

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable entre +5°C et +75°C

10.2. Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7).

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Réagit violemment avec les oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

- Froid (T°<0°C)

PARA HEATING A5

Version précédente : 18/01/2006

Date de révision : 11/05/2016

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mettre en contact avec les oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

11.1. Toxicité aiguë

	p-Cumènesulfonate de sodium	Monoéthanolamine	Alcool éthoxylé, ramifié en C9-C11	Acide nitrotriméthylène triphosphonique (ATMP)
<i>Orale</i>	DL50 = 7 000 mg/kg	DL50 = 1 515 mg/kg	DL50 = 2 000 mg/kg	DL50 = 2910 mg/kg
<i>Inhalation</i>	CL50 = 6,41 mg/L	CL50 = 1,3 mg/L	Pas de données	Pas de données
<i>Dermale</i>	DL50 = 2 000 mg/kg	DL50 = 2 700 mg/kg	Pas de données	DL50 = 6 310 mg/kg

==> Le mélange n'est pas classé toxique aiguë.

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Irritant pour la peau.

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Irritation des yeux.

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

11.6. Cancérogénicité

Non classé.

11.7. Toxicité pour la reproduction

Non classé.

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Non classé.

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Non classé.

11.10. Autres informations

Pas de données.

PARA HEATING A5

Version précédente : 18/01/2006

Date de révision : 11/05/2016

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité

Nom du produit		Durée	Valeurs	Espèce
p-Cumènesulfonate de sodium	Poisson	96 h	CL50 > 1000 mg/l	
	Invertébrés	48 h	CE50 > 1000 mg/l	
	Aquatiques			
Alcool éthoxylé, ramifié en C9-C11	Invertébrés		CE50 = 1 000 mg/l	
	Aquatiques			
Monoéthanolamine	Poisson	96 h	CL50 = 349 mg/l	Cyprinus carpio
		96 h	CL50 = 170 mg/l	Carassius auratus
	Invertébrés	48h	CE50 = 65 mg/l	Daphnia magna
	Aquatiques	72 h	CE50 = 2,5 mg/l	Selenastrum capricornutum
		72 h	CE50 = 22 mg/l	Scenedesmus subspicatus
Acide nitrotriméthylène triphosphonique à 50 % (ATMP)	Poisson	96 h	CL50 = 160 mg/l	Oncorhynchus mykiss
		96 h	CSEO = 23 mg/l	Oncorhynchus mykiss
	Invertébrés	48 h	CE50 = 297 mg/l	Daphnia magna
	Aquatiques	48 h	NOEC > 25 mg/l	Daphnia magna
		Algues	96 h	CE50 = 12,0 mg/l

==> Le produit n'est pas dangereux pour les organismes aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Données non disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance qui serait considérée comme particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Éliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement
- Une incinération est recommandée.

PARA HEATING A5

Version précédente : 18/01/2006

Date de révision : 11/05/2016

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

ADR, IMDG : Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage :

ADR, IMDG : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC :

Aucune information disponible

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :
Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :
Non applicable

15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.

PARA HEATING A5

Version précédente : 18/01/2006

Date de révision : 11/05/2016

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

- H290 Peut être corrosif pour les métaux
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H312 Nocif par contact cutané
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H332 Nocif par inhalation
- H335 Peut irriter les voies respiratoires

- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux
- R41 Risque de lésions oculaires graves.

16.2- Autres informations

Version : 2.0

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.